

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.01.2017	15h38	17.101	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes PopVertsSol et socialiste	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 16.609
---	---

Titre : Récupération et recyclage des plastiques ménagers

Contenu :

Nous demandons au Conseil d'État de présenter une étude quant à la mise en place d'une filière pour la récupération et le recyclage des matières plastiques ménagères, en y associant les différents acteurs concernés (population, communes, VADEC, hautes écoles, entreprises, commerces, par exemple), afin de gérer les ressources de manière durable et avec l'écobilan le plus favorable possible.

Développement (obligatoire) :

L'interdiction de la récupération de certaines matières plastiques a créé de nombreuses réactions d'interrogation et d'incompréhension au sein de la population neuchâteloise. La pétition sur cette thématique a permis au Conseil d'État de clarifier son point de vue et de mettre en œuvre un projet de recyclage des flaconnages de plastique autres que le PET.

D'une part, nous pouvons remarquer qu'un très grand potentiel existe car actuellement, moins de 20% des 50 kg de déchets plastiques produits par personne et par année sont recyclés.

D'autre part, l'état de la technique et la mise en œuvre d'infrastructures et de logistiques ont évolué très rapidement ces derniers mois. Cette évolution fait que plusieurs cantons profitent déjà aujourd'hui d'un système de collecte des déchets plastiques mélangés efficace, écologique et très apprécié par la population.

De plus, la Confédération, dans son dernier rapport (décembre 2016), présente une vision beaucoup plus favorable à la question qu'il y a encore peu de temps.

Tout en étant conscients que le plus grand effort doit être fait en amont, par la réduction des emballages et des contenants plastiques par exemple, nous sommes convaincus, vu l'évolution récente observée ailleurs, que Neuchâtel, canton de l'innovation, doit aussi le devenir dans ce domaine. Ceci surtout lorsque la demande est clairement formulée par la population. Notre canton détient différents savoir-faire, avec la présence de hautes écoles actives dans la technique et dans la gestion de l'environnement, qui pourraient être exploités dans ce but.

Dans ce sens, nous demandons au Conseil d'État de présenter un rapport sur la situation actuelle dans le canton en matière de récupération et de recyclage ainsi que sur la possibilité d'introduire une filière de récupération/recyclage, voire revalorisation (*upcycling*) des matières plastiques qui garantisse une gestion des ressources plus durable et plus innovante que la simple incinération.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Diego Fischer et Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Doris Angst	Gabrielle Würgler	Florence Nater
Johanne Lebel Calame	Philippe Kitsos	Françoise Gagnaux
Daniel Ziegler	Veronika Pantillon	Christiane Bertschi
André Frutschi	Eric Flury	Marie-France Matter
Julien Gressot	Thomas Facchinetti	Anne Tissot Schulthess
François Konrad	Annie Clerc-Birambeau	Carol Gehringer
Laura Zwygart de Falco	Jean-Jacques Aubert	Philippe Loup
Laurent Kaufmann	Corine Bolay Mercier	Patrick Bourquin
Théo Bregnard	Sylvie Fassbind-Ducommun	Patrick Herrmann
Nathalie Ebner Cottet	Francis Bärtschi	

Position du Conseil d'État :

Le canton reste très attentif aux avancées technologiques en matière de recyclage du plastique. Ainsi, la collecte sélective des flaconnages a été introduite en 2016 en raison de l'excellent taux de valorisation matière possible. Pour les autres déchets plastiques, la valorisation thermique dans des installations qui alimentent des chauffages à distance permet de limiter les transports, les émissions de CO₂ et les coûts pour la population. Une nouvelle étude intégrant les acteurs cités dans le postulat représenterait une charge d'au moins 50'000 francs et n'apporterait rien de nouveau. De plus, en réponse à la motion 16.105, un bilan du système de gestion des déchets sera présenté prochainement au Grand Conseil incluant la question du recyclage des plastiques. Le Conseil d'État s'oppose dès lors au postulat.